



Regroupement familial sur place

Par **penpen**, le **01/08/2011** à **18:09**

Bonjours à tous, je suis étudiant depuis 3 ans en france et je vivais avec ma copine depuis Avril 2009. En février 2011, on a décidé de se marier. Après le mariage on a cherché un nouveau appartement depuis le 1 er mars. Je suis parti à la préfecture pour un change de statut il me dit de partir à l'OFFI. Arriver labà il me dit qu'il faudra que ma femme change d'adresse et deppartement (sachant que ma femme a un titre de 10 statut réfugiée) et après déposé un dossier de regroupement familial sur place, sachant que moi meme j'ai changé d'adresse et déppartement (mais pas sur mon titre etudiant). Là elle viens de recevoir le récépicé pour changement de statut et adresse. Ma question est de savoir Est ce que je dois faire un changement de statut ou regroupement familia ????? Qu'est ce qui est plus rapide ????? Faudra t-il que je change mois aussi mon adresse et deppartement sur ma carte avant de déposer un dossier de changement de statut ou regroupement familial ??? Peut-on déposer un dossier avec le récépicé de ma femme ????? Je vous remercie et j'attends vos reponses

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **18:13**

Le regroupement familial exige que votre épouse étrangère ait au moins le SMIC comme revenu, en moyenne, sur les 12 derniers mois + un logement compatible avec la vie de couple. Le changement de statut ne veut rien dire : c'est toujours demander une carte de séjour avec un motif légitime. Vous c'est le mariage, donc il faut faire la procédure de regroupement familial (évidemment, vous devez avoir la meme adresse et votre épouse doit avoir un titre de séjour valide)

Par **penpen**, le **01/08/2011** à **18:27**

Je vous remercie de votre reponse. Je vous informe que ma femme a un contrat CDD d'1 année de 24H/semaine. Moi aussi 'ai un contrat d'assistant manager de 76H par mois (car mon titre ne me permet pas de faire temps plein). On a un appartement duplexe ou on vie tranquillement. Je suis partie à la prefecture pour changer mon adresse et ils m'ont dit qu'il faudra que j'attende jusqu'au mois de novembre (car mon titre expire en decembre) et ils me changeront l'adresse pendant le renouvellement. Alors comment dois-je faire pour changer l'adresse afin que je depose mon dossier car mon titre va expirer en decembre ??? Est ce que notre revenu nous permettra de changer mon statut en vie privée familiale ??? je gagne 640euro/mois et madame gagnela meme chose.

Par **Domil**, le **01/08/2011** à **18:49**

Pouvez-vous justifier d'un revenu moyen du SMIC sur les 12 derniers mois pour le couple ?

Par **penpen**, le **02/08/2011** à **12:51**

Je vous remercie encore de plus pour votre reponse. Alors, nos deux salaires nous donnent actuellement 1250 EURO/mois EN MOYENNE. Seulement elle n'a pas elle 12 fiches de paie car elle a commencé son travail en Janvier 2011. Personnellement moi j'ai mon CDI depuis janvier 2009. Alors, j'aimerais savoir s'il se réfère de nos déclarations de revenu 2009 ou bien de nos fiches de paie actuelles en sachant que madame a un CDD d'une année ??? J'attends vos reponses et conseils....

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **13:45**

Les 12 derniers mois !!! (dis déjà plusieurs fois)
et ça doit être stable, ils risquent de tiquer sur le CDD

Par **penpen**, le **02/08/2011** à **14:12**

Alors, qu'est ce que vous me conseillez vous ??? Que dois-je faire ??? Pensez-vous que je réussirai qu'en cas de dépôt d'un dossier de regroupement familial ?? Et dois-je avoir notre adresse sur mon titre de séjour avant de déposer le dossier ??? j vous remercie de votre réponse